

MUTATIONS 2021 – RÉGLEMENTATION

DIRECTIVES:

- La date de mutation est libre mais un (ou une) licencié(e) ne peut avoir qu'un seul club au cours de la saison sportive.
- Il (ou elle) n'est autorisé(e) à muter au cours de la saison que, si et seulement si, il (ou elle) n'a pas renouvelé sa licence.
- Les licenciés souhaitant changer d'association à l'intérieur du département devront s'adresser au président de leur club qui leur fera la mutation directement en utilisant le carnet de mutation fourni par le CD pour la somme de 10€. **Le prix de la mutation est de 30€ (mutation au sein du Comité dont 10€ pour la Fédération Nationale) et la licence sera conservée par le club quitté.**
- **Le paiement de l'ensemble des mutations d'un club doit se faire par chèque club à l'ordre du « CD67 FFPJP ».**
- Les licenciés souhaitant changer d'association **hors département ou pays**, doivent adresser une lettre de démission au Président de leur association, qui la leur rendra munie de son avis.
- Avec cette lettre et la licence (qui sera gardée par le CD), le joueur se rendra aux permanences de mutations fixées par le Comité Départemental, où il lui sera remis le feuillet rose de mutation moyennant le paiement de 50€ (mutation inter-Comités dont 20€ pour la Fédération Nationale). Le joueur remettra cet imprimé (rose) à sa nouvelle association pour permettre l'établissement de sa nouvelle licence. **(Sous réserve du changement de prix fixé par la Fédération).**
- **Aucune mutation ne sera établie sans présentation de la licence.**
- Un joueur n'ayant pas été licencié pendant une période d'un an et plus et souhaitant reprendre une licence en 2021 en changeant de club, devra obligatoirement présenter sa démission visée par son ancien club **et procéder à une mutation gratuite (sous réserve d'avis contraire de la fédération).**
- **Toutes les mutations externes sont payantes, quelque soit le motif (nouvelle réglementation fédérale) par chèque uniquement à l'ordre du « CD67 FFPJP ».**
- Pour un licencié d'une société corporative souhaitant faire une licence dans un club civil la mutation est obligatoire et payante. Pour un licencié d'un club civil souhaitant faire une licence dans un club corporatif la mutation est obligatoire et payante.
- Les mutations pour les jeunes (catégories benjamins, minimes, cadets) sont gratuites, sauf pour les cadets passant en catégorie junior en 2021. **Depuis 2015, les mutations des catégories Juniors sont payantes.**

Nous vous recommandons d'informer vos joueurs et licenciés par voie d'affichage de cette réglementation.

CATÉGORIES DES LICENCIÉS EN 2021 :

BENJAMINS	nés en 2013 et après
MINIMES	nés en 2010 - 2011 et 2012
CADETS	nés en 2007 - 2008 et 2009
JUNIORS	nés en 2004 - 2005 et 2006
SENIORS	nés en 2003 et avant
VÉTÉRANS	nés en 1961